

ARTICLE 1 : OBJET

L'organisme de formation « Mental Forme » dispense des prestations de formation qui entrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail.

Le présent document dénommé « Conditions Générales de Vente », est consultable et téléchargeable sur le site web de l'organisme de formation <https://mentalforme.fr>. Il s'applique à toutes les prestations en vigueur proposées par « Mental Forme » et décrivent les dispositions communes aux formations, les modalités d'inscription, de prise en charge financière, les documents contractuels, les conditions de règlement et les dispositions en cas d'annulation totale ou partielle de l'action de formation.

La dénomination « le contractant » désigne toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme de formation « Mental Forme ». Les prestations de formation peuvent être réalisées dans les locaux mis à disposition par l'organisme « Mental Forme » ou ceux d'un partenaire ou via des plateformes de formation à distance. Toute prestation accomplie par l'organisme de formation « Mental Forme » implique l'acceptation sans réserve par le contractant et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document du contractant.

ARTICLE 2 : MODALITES GENERALES D'INSCRIPTION

a- Prérequis à l'inscription

Il appartient au contractant de s'assurer qu'il remplit ou que les participants qu'il inscrit remplissent les prérequis figurant dans le programme de formation. « Mental Forme » ne sera en aucun cas responsable d'une inadéquation de la formation dispensée liée à l'absence des prérequis indispensables.

Cas spécifique des formations à distance :

Avant toute inscription, le contractant doit vérifier qu'il dispose ou que les participants qu'il inscrit disposeront à la date prévue des moyens techniques permettant de suivre la formation :

- Ordinateur ou tablette avec une mise à jour récente
- Connexion internet suffisante (lecture vidéos, documents,...)
- Haut-parleur ou écouteurs
- Caméra

L'absence de ces moyens le jour de la session, ne pourra donner lieu ni à remboursement du prix, ni à aucune indemnité. Le jour de la formation, le client s'engage à réaliser un test de connexion avant le démarrage de la session. « Mental Forme » dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique du matériel ou fournisseur Internet.

b- Demande d'inscription

La préinscription s'effectue pour la totalité de la durée de la formation demandée, par le biais :

- d'un formulaire de pré-inscription à renseigner. disponible sur le site www.mentalforme.fr, rubrique « catalogue », bouton « préinscription »)
- et le cas échéant, d'une demande de devis : mail à contact@mentalforme.fr

Les demandes sont traitées dans l'ordre de leur arrivée, selon le nombre de places disponibles (cf art. 2 –c-).

Sauf exception, la date limite de pré-inscription est :

- 10 jours avant la date de début de la session en distanciel.
- 20 jours avant la date de début de la session en présentiel.

Les demandes provenant d'entreprise sont traitées après un échange préalable.

c- Formations PSSM : nombre de participants minimum/maximum

L'organisation de la session de formation PSSM est confirmée dès que 8 participants sont enregistrés. Le nombre de participants minimum/maximum est le suivant :

- En présentiel, minimum égal à 8 ; maximum égal à 16.
- En distanciel : minimum égal à 8 ; maximum, égal à 10 (avec un formateur) ou égal à 16 (avec deux formateurs).

d- Validation inscription

d-1 Dispositions communes : Demandes individuelles (personne physique)/Demandes entreprise (personne morale)

Les échanges de documents entre le contractant et « Mental Forme » se font en général par mail.

Contrat ou convention de formation signé

- Après la pré-inscription du participant, "Mental Forme" envoie le contrat ou la convention de formation au contractant,
- Le contractant retourne le contrat ou la convention de formation signé à « Mental Forme » :
 - au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation en distanciel.
 - au plus tard 20 jours ouvrables avant la date de début de la formation en présentiel.

Confirmation du maintien de l'organisation de la session

La session est maintenue et l'inscription est validée lorsque :

- « Mental Forme » a confirmé les conditions du nombre minimum/maximum de participants au contractant (cf Art. 2 –c-).
- Le contractant a retourné le contrat ou convention de formation signé
- Le contractant s'est acquitté des formalités de paiement (cf art. 3 –b-).

d-2 Dispositions spécifiques (personnes physiques) : Délai de Rétractation

A compter de la date de signature du contrat de formation, le contractant peut se rétracter :

- Pour les formations en présentiel : dans un délai de 10 jours.
- Pour les formations en distanciel : dans un délai de 14 jours.

Si le contractant souhaite se rétracter, il renseignera le formulaire de rétractation annexé au contrat de formation et l'adressera par lettre recommandée à l'adresse du siège de « Mental Forme ». La réception de ce courrier engendra le remboursement des sommes éventuellement déjà versées, sans prise en charge des frais annexes (déplacement, ...).

Si le stagiaire a expressément demandé à débiter sa formation avant l'expiration du délai de rétractation, l'organisme de formation lui facturera le montant des prestations réalisées jusqu'à la notification par le stagiaire de sa décision de se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

d-3 Dispositions spécifiques (personne morale) : retour du bulletin d'inscription entreprise

La convention de formation contient en annexe « le bulletin d'inscription INTRA », recensant les coordonnées des participants (Nom, prénom, mail + adresse personnelle et téléphone). Le téléphone permet d'assurer la sécurité des participants en cours de session à distance. Pour la formation PSSM : l'adresse est nécessaire pour envoyer le manuel par voie postale à chaque participant.

Dès que l'entreprise a connaissance des coordonnées des participants à inscrire, elle transmet à « Mental Forme », le « bulletin d'inscription INTRA » annexé/joint à la convention.

e- Documents transmis après inscription définitive

Suite à validation de l'inscription, « Mental Forme » envoie au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de début de la formation, les documents nécessaires à la bonne organisation de la session dont :

- la convocation précisant les horaires de la formation et le plan d'accès (formations présentielle) ou informations de connexion (formations à distance).
- le livret d'accueil du stagiaire.

« Mental Forme » ne peut être tenu responsable de la non-réception de ces documents par les destinataires, notamment en cas d'absence du participant à la formation.

f- Validation présence participant

Lors de chaque demi-journée de formation en présentiel ou de chaque module en distanciel, le participant doit élarger la feuille de présence qui seule fait foi de sa participation à la formation. L'absence d'émergence est assimilée à un non suivi de la formation.

g- Livrables fin de session

En fin de session, l'organisme de formation "Mental Forme" envoie à chaque participant les justificatifs requis, mentionnant leur nombre d'heures de présence :

- Un certificat de réalisation
- Une attestation de formation
- Pour La formation « Premiers Secours en Santé Mentale », chaque participant ayant suivi la formation dans son intégralité, reçoit son « attestation de secouriste en santé mentale ». Elle est délivrée par "PSSM France" à l'issue de la saisie de leur évaluation sur la plateforme numérique de "PSSM France".

ARTICLE 3 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

a- Tarif des formations

Le tarif des formations est affiché sur le site Web mentalforme.fr ou est conforme au contrat/convention de formation signé(e).

Nos tarifs de prestations en formation professionnelle continue sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261-4-4 du Code Général des impôts. Le coût de la formation ne comprend pas les frais annexes (repas, transports...) lesquels demeurent à la charge du contractant. Le coût de la formation ne comprend pas les frais de restauration et de déplacement de l'intervenant hors de l'agglomération toulousaine. Ces frais sont spécifiés sur le devis, le contrat et/ou la convention.

b- Conditions de paiement si financement personnel (personnes physiques)

Dès la validation de l'inscription, le contractant s'acquitte des frais de formation.

- Paiement acompte 30%
 - Au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de début de la formation, le contractant règle un acompte égal à 30% du tarif de la formation.
 - Le contractant peut s'il le souhaite régler le montant total de la formation.
 - Pour la formation PSSM en distanciel, la réception de la preuve de ce règlement déclenche l'envoi postal du manuel de formation au domicile du contractant.

- Paiement du solde de la formation

Le solde de la formation est à régler dès le premier jour de formation pour une inscription individuelle.

Il est à noter qu'un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action est possible.

- Envoi facture

Mental Forme » envoie par mail la facture au contractant.

c- Conditions de paiement si financement par un organisme financeur ou un employeur (personnes physiques)

Il appartient au stagiaire d'effectuer préalablement la demande éventuelle de prise en charge de la formation auprès de son organisme financeur ou de son employeur.

Les organismes financeurs ou employeur prenant en charge les heures de formation réellement suivies par le ou les stagiaires, il est convenu que les heures non suivies sont directement facturées au participant et seront payables comptant à réception de la facture.

- Cas de prise en charge totale du stagiaire : « Mental Forme » envoie au donneur d'ordre une convention de formation que ce dernier retourne signée à « Mental Forme ». pour validation de la prise en charge du(des) stagiaire(s). L'inscription est définitive si « Mental Forme » a confirmé le maintien de l'organisation de la session (cf art 2- d-1).
- Pas de prise en charge par l'organisme financeur ou l'employeur : « Mental Forme » facturera au stagiaire l'intégralité du coût de la formation.
- Cas de prise en charge partielle : « Mental Forme » facturera au stagiaire la différence entre le coût de la formation et le montant pris en charge.

d- Conditions de paiement si formation en intra-entreprise (personne morale)

Le paiement est effectué en fin de session, sur justificatif de facture. Le contractant s'acquitte - comptant et sans escompte - du montant total de la facture au maximum : à [date de facture + 30 jours].

e- Coordonnées bancaires pour paiement :

Les paiements peuvent être effectués de 2 manières :

- Par virement bancaire : Avec précision dans le motif de :
Votre nom + date de début de la formation

IBAN : FR76 3000 4033 7700 0070 0893 224

BIC : BNPFRPPXXX

RIB : Code banque 30004 code agence 03377

Compte 00007008932 Clé 24

Agence de domiciliation : BNPPARB PARIS HBK 03377 (0337)

- Par chèque et envoyés à l'adresse suivante et à l'ordre de :
Sylvie Payrissat
Sylvie Payrissat, « Mental Forme », 17 Les Hauts de Rebigue,
31320 REBIGUE

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX MODALITES DE PAIEMENT :

En cas de retard de paiement, l'organisme de formation « Mental Forme » pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Conformément à la loi, toute somme non payée à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 5 : ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISME DE FORMATION « MENTAL FORME »

L'organisme de formation « Mental Forme » se réserve le droit d'annuler une formation, en cas de force majeure, de motifs impérieux ou d'insuffisance d'inscrits, sans dédommagement, ni pénalité versée au client.

Le contractant sera alors informé par écrit au moins dix jours ouvrables avant la date de la formation prévue et pourra choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

« Mental Forme » ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU FAIT DU CONTRACTANT

a. Cas général

Toute demande d'annulation doit être communiquée par écrit à l'organisme de formation « Mental Forme » (contact@mentalforme.fr) et suivra les conditions ci-après précisées.

Conditions d'annulation par le contractant ou par les participants inscrits par le contractant :

- Plus de 15 jours ouvrables avant la formation, il n'y aura pas de montant exigible.
- Entre le 15ème et le 7ème jour ouvrable avant la formation, 30% du coût total de la formation sera exigible immédiatement à titre de dédommagement.
- 7 jours ouvrables avant le début de la formation, c'est la totalité des frais de la formation qui sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- De plus, toute absence du participant ou toute formation commencée selon les dates et durée prévues au programme, emportera facturation de la formation en totalité.

Les sommes imputables et factures issues de l'annulation par le contractant de sa participation ou de celle de ses participants ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue. De plus, aucune demande de remboursement ou de prise en charge par un organisme financeur ne sera valable.

b. Formation financée à titre individuel

Si le contractant est empêché de suivre la formation :

- Par suite de force majeure dûment reconnue : Le contrat est résilié de plein droit. Si la formation a été commencée, les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées.
- Hormis cas de force majeure : Les règles du cas général (article 6-a) s'appliquent. En cas de demande d'annulation résultant d'un problème de santé, le contractant devra présenter un justificatif médical.

c- CPF - Compte personnel de formation

Note : la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » n'est pas - à ce jour - éligible au CPF.

Pour une action de formation éligible au CPF, la mobilisation des droits CPF par le contractant, les conditions générales et particulières de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION s'appliquent et prévalent sur les conditions générales de vente « Mental Forme ».

ARTICLE 7 : ASSURANCE DU CONTRACTANT

Pendant toute la durée de la formation dispensée, le contractant reste responsable vis-à-vis des tiers et de l'organisme de formation « Mental Forme ». Il doit être couvert par son employeur ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante en responsabilité civile et contre les risques divers.

ARTICLE 8 : REGLEMENT INTERIEUR

Le contractant s'engage à respecter le règlement intérieur, consultable et téléchargeable sur le site web de l'organisme de formation <https://mentalforme.fr>. Lorsque la formation se déroule au sein d'une entreprise ou d'un établissement qui possède déjà un règlement intérieur, les participant seront soumis aux mesures de santé et de sécurité édictées dans ce règlement.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Sauf avis contraire du client, l'organisme de formation « Mental Forme » peut mentionner le nom et le logo de l'entreprise cliente, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe et interne.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques mis à disposition du contractant sont la propriété entière de l'organisme de formation « Mental Forme ».

Le contractant s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants aux formations de « Mental Forme » les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition.

« Mental Forme » s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le participant aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation.

ARTICLE 11 : MODALITES DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Les contrats, conventions, et conditions générales de vente sont régis par la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend, notamment par le recours à la médiation.

En cas d'échec, tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente de formations, ou relatif au paiement du prix, sera porté devant la juridiction compétente, civile ou commerciale du lieu de dispensation de la formation ou du siège de l'organisme de formation en cas de formation à distance.

ARTICLE 12 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisme de formation « Mental Forme » s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent.

Les informations recueillies concernant le contractant font l'objet d'un traitement automatisé destiné à l'organisme de formation « Mental Forme » dont la finalité concerne exclusivement la gestion administrative et l'organisation des formations. Ces données à caractère personnel sont destinées à l'organisme de formation « Mental Forme ».

Le contractant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Il peut s'opposer au traitement des données le concernant, à moins que des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur ses intérêts, droits et obligations, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Vous pouvez exercer ce droit en adressant votre dossier à « Mental Forme », 17 Les Hauts de Rebigue, 31320 REBIGUE ou par e-mail à contact@mentalforme.fr.

Le contractant a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. De plus, l'organisme de formation « Mental Forme » s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre des formations.